

Chuzelles **INFO**

N°132 - Juin 2017

- 2 Le mot du Maire**
- 3 Agenda**
- 4 Vie de la commune**
 - Affaires scolaires
 - Affaires sociales
 - Commémorations
 - Travaux
- 10 Infos diverses**
 - Police municipale
 - Projet de Salle communale
 - Budget 2017
 - Intercommunalité
- 16 Associations**
- 20 Municipalité**
 - Conseils municipaux



Le mot du Maire



La procédure de mise en conformité du PLU, étape préalable au dépôt du permis de construire de la nouvelle salle polyvalente arrive à son terme. L'enquête publique étant maintenant terminée nous sommes dans l'attente du rapport du commissaire enquêteur. Les avis des personnes publiques associées sont favorables à la déclaration de projet, s'appuyant sur un intérêt général clair. Vous trouverez en pages intérieures de ce bulletin les premières esquisses de la nouvelle salle.

La municipalité a sollicité l'installation temporaire de radars pédagogiques pour mieux connaître la structure du trafic, le niveau de vitesse pratiquée et afin que chacun puisse prendre conscience de sa vitesse dans la traversée de la commune. Dans un premier temps, les radars seront positionnés sur les routes départementales par la Direction Départementale des Territoires de l'Isère puis sur les routes communales par ViennAgglo. Les résultats globaux vous seront présentés à la fin des périodes de mesures. Sur la première période d'observation route de Vienne, nous avons pu noter que seulement 45% des automobilistes respectaient la limite de vitesse de 50 km/h et que des comportements irresponsables avec des vitesses supérieures à 100 km/h, à midi et en semaine, ont été relevés.

Comme chaque année, le début de la période estivale est marqué par de nombreuses manifestations associatives, scolaires, municipales. Cette année les festivités du 13 juillet auront lieu à Chuzelles, à l'aire de pique-nique ou nous vous attendons nombreux pour le feu d'artifice.

Bonnes vacances à tous.

Marielle MOREL

Mairie de Chuzelles

Horaires d'ouverture :
mardi et jeudi de 8h30 à 11h30
mercredi et vendredi de 15h45 à 18h45

Adresse : 1 place de la mairie
38200 CHUZELLES

Tel **04.74.57.90.97**

Fax 04.74.57.43.08

Email mairie@mairie-chuzelles.fr

Site internet www.mairie-chuzelles.fr

Responsable de publication : Marielle MOREL

Comité de rédaction :

Commission communication

Bulletin tiré à 900 exemplaires et distribué dans
chaque foyer de Chuzelles

N° 132 - Dépôt légal juin 2017

INFOS DIVERSES

Elections législatives

Le 2^{ème} tour des élections législatives aura lieu le dimanche 18 juin. Les bureaux de vote de Chuzelles (au Mille Club) seront ouverts de 8h à 18h.

Les électeurs devront présenter un justificatif d'identité.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent le jour du scrutin, vous pouvez établir une procuration auprès de la gendarmerie, d'un commissariat ou du Tribunal d'Instance, pour donner mandat à un autre électeur inscrit sur les listes électorales de la commune.

Manifestations communales et associatives

Juin

Samedi 17	Pétanque	ACAC	13h	Stade
Dimanche 18	Elections législatives 2° tour	Municipalité	8h-18h	Mille Club
Samedi 24	Kermesse	FCS	11h	Stade
Vendredi 30	Kermesse	Sou des écoles	17h	Ecole

Juillet

Vendredi 7	Caravan'Jazz	Intercommunal	19h	Luzinay
Samedi 8	Jeux de la Sevenne	Intercommunal	14h	Luzinay
Jeudi 13	Repas	Football Club	20h	Stade
Jeudi 13	Feu d'Artifice	Municipalité	22h30	Stade

Août

Mercredi 2	Ciné-été	Intercommunal	Soir	Villette de Vienne
------------	-----------------	---------------	------	--------------------

Septembre

Lundi 4	Inscriptions	GV	14h-20h	Mille Club
Mardi 12	Inscriptions EMSC	Ecole de musique	16h-19h	Sevenne
Dimanche 17	Vide Grenier	Sou des écoles	journée	Stade

Octobre

Vendredi 13	Soirée Code	AFR	20h	Mille Club
-------------	--------------------	-----	-----	------------

Jeux de la Sevenne

Le samedi 8 Juillet à partir de 14h, une équipe représentant Chuzelles participera aux Jeux de la Sévenne, organisés par le comité des fêtes de Luzinay, qui rassembleront les 6 villages de la Sévenne : Chuzelles, Luzinay, Serpaize, St Just Chaleyssin, Valencin et Villette-de-Vienne.

Il reste quelques places dans l'équipe de Chuzelles, si vous voulez participer (à partir de 8ans) contactez Ariane Grès au 04.74.57.42.35.

Les supporters sont évidemment les bienvenus pour soutenir l'équipe ! Le bleu vif sera la couleur de Chuzelles. Un repas convivial (sur réservation) et une soirée dansante clôtureront cette journée...

Bibliothèque municipale

La bibliothèque sera fermée du 28 juillet au 27 août inclus.

Rappel des horaires:

- Lundi et Mercredi : 16h30 - 18h45
- Vendredi : 15h30 - 18h45

Vie de la Commune

Affaires scolaires et périscolaires



Sécurité routière

Des bénévoles de l'association PREVENTION ROUTIERE de Grenoble ont passé une journée avec les CM1 et CM2. Le but de cette journée de prévention était d'enseigner aux enfants comment se comporter sur la route ou le trottoir lorsque l'on est cycliste ou piéton. Un discours simple, une vidéo en support et enfin un dialogue riche avec les enfants ont composé l'enseignement théorique. Les élèves ont eu ensuite le plaisir de mettre en pratique cet enseignement sur un circuit très réaliste disposé dans la cour de l'école.



Si la sécurité routière avait plusieurs vélos à disposition pour l'exercice, les enfants étaient nombreux à avoir apporté leur propre équipement. Les bénévoles ont ainsi pu leur montrer comment régler leurs casques et la selle de leur vélo.

A l'issue de cette journée, chaque enfant a reçu un certificat de participation.



Belle réussite pour cette opération à réitérer, et un grand merci aux bénévoles et à notre policier municipal pour leur implication.

Pour en savoir plus : www.preventionroutiere.asso.fr

Formation aux premiers secours

Sécurité toujours : les élèves de CM1 et CM2 ont suivi le jeudi 1^{er} juin dernier une formation aux premiers secours dans le cadre de l'école. Cette intervention était réalisée par les sauveteurs secouristes du Pays Viennois.



Vie de la Commune

Affaires scolaires et périscolaires

Activités Périscolaires

Après une période de fonctionnement de deux ans, le conseil d'école du 2^{ème} trimestre a fait le point sur les Temps d'Activités Périscolaires, et décidé de les reconduire dans les mêmes conditions d'horaire. Il ressortait en effet de cette période d'observation que les élèves chuzellois et leurs parents étaient globalement très satisfaits des activités proposées et souhaitaient qu'elles soient prolongées.

Au lendemain de la récente élection présidentielle, l'annonce a été faite que les rythmes scolaires pourraient être modifiés dès la rentrée selon la volonté des communes. A ce jour, nous n'avons pas encore les documents officiels validant ou non ce changement. Ce point sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'école.

Reporters aux TAP

L'activité journalisme a continué ce trimestre pour les élèves des TAP, toujours sous la conduite d'Anastasia Champommier. Cette fois, ce sont les Supers (CP), les Flèches d'Or (CE1), et les Napeurs (CM1-CM2), qui se sont chargés de la rédaction et de la mise en page du N° 2 du « Petit Chuzelles »

Le N°2 du « Petit Chuzelles » réalisé par les enfants des TAP



Caravan'jeux

Grand moment pour nos pieds tendres ! Les charriots de Caravan'jeux sont venus camper dans notre contrée pour la 3^{ème} fois !

Mardi 6 juin devant l'école de "Chuzelles-city", le western était festif ! Le retour au Far West était le thème de cette année (après le cirque et les pirates). Le soleil, hésitant le matin, a brillé toute l'après midi comme en plein Ouest sauvage.

Les pieds tendres de chaque classe ont pu venir à la conquête de cette ville miniature. Un décorum de rêve pour venir jouer aux cow-boys et aux indiens après un passage sous la tente maquillage et déguisement ; nombreux jeux en bois dans la rue principale ; tente à contes ; jeux de construction ou d'éveil dans la prison, l'hôtel, le drugstore, le bureau du sheriff ou l'officine du docteur...

Après l'école, les enfants de Chuzelles-City ou des contrées voisines ont pu venir jouer plus longtemps accompagnés de leurs parents. Le Sou des écoles, tenancier du saloon, avait prohibé le port des armes et l'alcool mais proposait bonbons, boissons fraîches et parts de gâteaux faits maison.

Aucun duel n'a eu lieu, l'ambiance était celle d'un jour de foire sans rodéo mais avec un grand nombre de participants. A 19h00, après le verre de l'amitié, chacun est retourné dans son ranch.

Mais pour cette belle journée, nous tenions à adresser un immense merci aux ranchers de la MJC de Vienne et à la tribu des bénévoles pour leur implication et la part d'enfance qu'ils ont su partager pour le plaisir de tous !



Vie de la Commune

Affaires sociales



Repas des Anciens

Madame le Maire et l'équipe municipale ont été heureuses d'accueillir à nouveau cette année les aînés de Chuzelles qui se sont retrouvés le dimanche 19 mars afin d'apprécier un délicieux repas offert par la municipalité et préparé par notre traiteur habituel.

Réunis au restaurant scolaire, les 90 convives âgés de plus de 68 ans, ont pu y découvrir une décoration de table réalisée par les enfants, et des bouquets de mimosa offert par M. Plantier.

Cette journée festive fut l'occasion de mettre à l'honneur la doyenne et le doyen de cette joyeuse assemblée, qui ont reçu tous deux une superbe composition florale.

Ce repas fut très apprécié de tous et a permis de partager de bons moments



Accueil des nouveaux-nés

En mai, c'est avec plaisir que Madame le Maire et son équipe ont pu souhaiter la bienvenue aux petits bouts nés en 2015 et 2016 sur la commune.

31 naissances comptabilisées sur la commune en 2016, contre 14 en 2015! Marielle Morel a souligné que si le nombre de naissances avait explosé l'année dernière, la parité n'avait cependant pas été respectée! (23 garçons et seulement 8 filles).

Après une présentation des élus et des services liés à la petite enfance, Madame le Maire a de nouveau confirmé son attachement à la famille et au bien-être des enfants sur la commune. Elle a souligné le fait que l'avenir d'un village dépendait de cette force vive, et a encouragé les familles nouvelles et anciennes à participer activement au sein des nombreuses associations qui font vivre notre village.

Après le discours de bienvenue, chaque enfant a reçu un livre d'accueil, et leur maman une rose.

S'en est suivi un beau moment de convivialité où les familles ont pu faire connaissance autour d'un verre de l'amitié.



Vie de la Commune

Commémorations

19 mars

Dimanche 19 mars a eu lieu à Chuzelles la commémoration du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie. A cette occasion, de nombreux Chuzellois, les membres de la FNACA et l'Harmonie de Chuzelles/Seyssuel ont répondu présents à cette cérémonie émouvante du souvenir.

8 mai 1945

La cérémonie du 8 mai commémorant la fin de la seconde guerre mondiale s'est déroulée devant un public nombreux en présence de M. Erwann BINET, député de la 8^{ème} circonscription.

Après l'allocution de Mme le Maire et les dépôts de gerbes de la municipalité et des représentants des Anciens Combattants, des enfants de l'école de Chuzelles accompagnés de leur enseignante et de la directrice, ont récité le poème de Paul ÉLUARD « Liberté ».

La Chorale de Chuzelles « La Clé des chants » renforcée pour l'occasion par les enfants, ont chanté « la Marseillaise » et « l'hymne à la joie » accompagnés musicalement par l'Harmonie de Seyssuel-Chuzelles.

A l'issue de la cérémonie toutes et tous se sont retrouvés au Mille Club pour partager le verre de l'amitié, et découvrir l'exposition proposée par l'association « Chuzelles Histoire et Patrimoine » sur le thème : « les femmes pendant la seconde guerre mondiale ».



Infos diverses

Jobs d'été

Cette année à nouveau, la commune embauche 4 jeunes pour la période estivale afin de travailler au secrétariat et aux services techniques de la mairie : 2 personnes en juillet et 2 en août.

Nous remercions les 13 candidats qui ont répondu à notre annonce, nous avons dû sélectionner les demandes en fonction de critères définis en équipe, à savoir : des jeunes n'ayant encore jamais travaillé pour la commune, leur disponibilité, l'âge et enfin les compétences.

Nouveau professionnel sur la commune

Un nouvel institut de beauté a ouvert ses portes :

Soin d'Elle

Maquillage, épilation, soins du corps et du visage,
340 Rue du Verdier

Du lundi au samedi uniquement sur RDV
Contact Stacy ERNST au 06 35 19 39 11

Vie de la Commune

Commission travaux



Aménagement de la place de l'église

La commune de Chuzelles prévoit la réalisation de travaux d'aménagement paysagers sur la place de l'église et ses abords situés en centre-bourg, afin :

- d'améliorer la sécurité des usagers, notamment par la fermeture de la place de l'église au stationnement de véhicules, reporté en bordure de projet, et par le déplacement de l'entrée du cimetière au sud
- de favoriser les cheminements piétons, l'objectif étant de poursuivre les cheminements piétons créés en 2015 en reliant le parking des salles et la zone d'habitat Les Terrasses de Caucilla à la RD36 au sud et aux commerces du Belvédère à l'ouest
- de valoriser la configuration paysagère du site, par la création d'une place arborée devant l'église et le monument aux morts.

L'ensemble de ces travaux s'insérera dans la continuité des aménagements réalisés dernièrement en centre village.

Ci-contre une esquisse non contractuelle du projet qui devrait se concrétiser fin 2017.

Route de Vienne (RD123A)

Suite à l'étude réalisée sur l'ensemble de la route de Vienne visant à sécuriser les déplacements en centre village, des aménagements vont être entrepris, dans un 1^{er} temps au niveau du carrefour de Boiron. Un plateau surélevé permettant le ralentissement des véhicules sera installé, parallèlement aux aménagements de la rue de Boiron.

Limitation de la circulation route du Verdier

En concertation avec la commune de Simandres, le transit des véhicules de plus de 7.5 tonnes est maintenant interdit rue du Verdier (sauf desserte locale). En effet le gabarit de cette voie n'est plus adapté à ce type de véhicule au regard de la circulation au centre village.

Signalétique

De nouveaux panneaux ont été installés en centre-village afin d'indiquer la direction des bâtiments communaux (en bleu), les commerces et services (en brun), et les parkings.



Vie de la Commune

Travaux de compétence intercommunale

Extension du réseau d'eaux usées au Rival - Réalisation ViennAgglo

ViennAgglo le maître d'ouvrage, SAFEGE le maître d'œuvre ainsi que la commune de Chuzelles ont, après de nombreux aléas, lancé les travaux d'assainissement du quartier du Rival. Avant de commencer les travaux à proprement dit, il a fallu décaper et empierrier le chemin du Capot au nord, pour que celui-ci serve d'accès provisoire aux riverains, livraisons et autres véhicules de services.



Pour la collecte d'ordures ménagères, des points de collecte « haut » et « milieu » ont été mis en place, et l'entreprise RAMPA dépose ces bacs en fin de journée de travail le lundi au niveau de la Route Départementale, où les ordures sont collectées par les services de ViennAgglo. La date de fin des travaux est prévue pour septembre.

Aménagement de la rue de Boiron - Réalisation ViennAgglo

Suite à une concertation avec les riverains organisée début avril, lors de laquelle plusieurs variantes ont été proposées, une solution a été retenue. Cet aménagement dont l'objectif est la sécurisation des déplacements, consiste en la réalisation d'un trottoir de 1m40, du côté des habitations, la réfection de la chaussée et la création de places de parking générant des secteurs en chicane afin de limiter la vitesse (dans le même esprit que la Route des Martinières).

Nous profiterons de ces travaux pour enfouir les réseaux et implanter de l'éclairage public sur la partie piétonne.

Travaux de voirie - Réalisation ViennAgglo

Le fauchage des talus a été réalisé début mai, un 2^{ème} passage est prévu début juillet..

Le budget des travaux d'amélioration des voiries sera dédié, en 2017:

à une partie du chemin de Boussole, où l'enrobé sera refait sur 300m environ en partie sud, avec l'installation d'un plateau ralentisseur, et une nouvelle signalétique limitant la vitesse à 50 km/h sur le chemin de Boussole et à 30 km/h sur le plateau

au chemin de la combe bleue, où l'enrobé sera refait.

Travaux de l'Abereau - Réalisation Riv 4 vallées

Après l'acquisition des dernières parcelles, les travaux de restauration hydro-écologique de l'Abereau pour la protection des crues et des inondations, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Rivières des 4 Vallées, débuteront le lundi 26 juin 2017.

Ils seront réalisés par les entreprises Roger Martin et Greenstyle. Les travaux, d'une durée totale de 14 semaines, se dérouleront en deux temps : travaux de terrassement en période sèche, en juillet/août et travaux de génie végétal sur les berges en octobre/novembre.

Police municipale



Radars pédagogiques

A la demande de la commune de Chuzelles, la Direction Départementale des Territoires de l'Isère (DDT38) effectue une analyse du niveau de vitesse pratiqué dans notre agglomération. Dans ce contexte, un radar pédagogique temporaire est utilisé permettant d'enregistrer la vitesse et l'heure de passage de chaque véhicule.

Comme vous avez pu le voir, le premier radar a été installé du 9 au 16 mai dernier sur la route de Vienne en montant vers le carrefour de la RD36 (emplacement sensible puisqu'en sortie des écoles). Il sera déplacé à plusieurs endroits de la commune pendant les quelques semaines de durée de l'étude.

L'analyse de toutes les données sera détaillée dans un rapport, qui permettra à la commune de travailler ensuite sur des pistes d'actions adaptées en vue de la sécurisation de la circulation dans le village.

Zone bleue

Pour répondre à une demande des usagers et des commerçants, une réflexion sur le stationnement en centre village a été engagée. La mise en place d'une zone bleue sur le parking de la mairie et celui du belvédère est envisagée.

Une zone bleue, pourquoi ?

Cette mesure présente l'avantage d'organiser une rotation des véhicules en stationnement et de réguler le partage des places notamment devant les commerces, services et équipements publics.

Elle facilite également la vie des usagers en faisant disparaître le stationnement sauvage, et empêchera les stationnements de longue durée (co-voiturage etc..).

La zone bleue, comment ça marche ?

Les emplacements concernés seront signalés par des panneaux verticaux réglementaires.

Les horaires et la durée maximale de stationnement ne sont pas encore définis. Au-delà de cette durée, le véhicule devra obligatoirement être déplacé. Vous ne pourrez pas prolonger la durée de stationnement en changeant l'horaire de votre disque bleu : cela empêcherait la rotation des emplacements de stationnement. En cas d'infraction, le policier municipal pourra verbaliser. Pour stationner en zone bleue, vous devrez apposer votre disque de stationnement de manière lisible derrière votre pare-brise et respecter la durée de stationnement prévue. Le disque s'utilise comme un ticket de parking, à la seule différence que c'est vous qui réglez l'heure d'arrivée... et que c'est gratuit ! Il sera disponible en mairie et/ou dans les commerces. Les autres parkings du centre-village (Mille Club, école, église) resteront en accès gratuit et illimité.



Vidéo protection

Afin de lutter contre les incivilités impactant les équipements municipaux, les commerces et la tranquillité des riverains, la commune a sollicité les référents sureté du Groupe de Gendarmerie Départementale pour effectuer un diagnostic concernant l'implantation de la vidéo protection.

Le diagnostic a été transmis courant février. 4 secteurs à couvrir en priorité ont été identifiés :

- Mairie, commerces et Mille Club
- Groupe scolaire
- Stade
- Future salle polyvalente

Le dispositif de vidéo protection est composé de caméras VPI (Visualisation des Plaques d'Immatriculation de jour comme de nuit) permettant d'apporter des éléments d'identification dans le cadre des enquêtes judiciaires (cambriolage) et de caméras d'ambiance (classiques et panoramiques) qui donnent une image globale des lieux.

L'enregistrement des données se fait sur un serveur centralisé sécurisé avec un accès limité aux images à 2 ou 3 personnes habilitées.

Sur la base de ce diagnostic, un cahier des charges va être rédigé pour une consultation des entreprises, puis une planification des travaux sera envisagée selon le coût estimé.

Police municipale

Opération Tranquillité Vacances

Pour la 2^{ème} année consécutive, la police municipale de Chuzelles s'associe à la gendarmerie de Chasse sur Rhône pour effectuer des passages aléatoires devant votre domicile, selon la disponibilité du service, pendant votre absence prolongée.

Pour cela, il vous suffit de remplir une fiche « Opération Tranquillité Vacances » disponible en mairie ou sur le site internet, et de la remettre en mairie de Chuzelles au minimum 48h avant votre départ. La vigilance entre voisins reste de mise.

Incivilités

Déjections canines :

Suite aux constatations de la présence régulière de déjections canines sur les espaces publics situés dans le centre du village, et notamment sur le parking du Mille Club (espaces verts...) ainsi que sur l'aire de jeux, nous vous rappelons que l'abandon de déjection canine sur l'espace public est prévu et réprimé par l'article R 633-6 du code pénal, soit une contravention de 3^{ème} classe (amende forfaitaire de 68 euros). Prochainement, seront installés vers les espaces verts du parking du Mille Club notamment, des distributeurs de sacs à déjection.

Par conséquent, pour le respect de tous et afin de maintenir la propreté des espaces publics, nous demandons aux propriétaires d'animaux, de récupérer les déjections de ces derniers.

Dépôts sauvages de déchets de toute nature

Pour rappel, les dépôts sauvages de déchets de toute nature sur la voie publique, sont interdits sur l'ensemble de la commune par arrêté municipal permanent n°2016-08, et passibles d'une amende. La déchetterie la plus proche de Chuzelles, est celle de Villette de Vienne.

Vols et dégradations

La commune subit régulièrement des vols et dégradations regrettables car elles entraînent des coûts supplémentaires sur le budget communal. Ainsi, la barrière de l'aire de pique-nique cassée, a dû être remplacée. A l'entrée du village, ce sont les fleurs qui ont été volées à plusieurs reprises.



Rappels : Arrêtés préfectoraux

Nuisances sonores

Pour rappel, l'arrêté préfectoral de l'Isère n°97-5126 en date du 31 juillet 1997, règlementant les bruits de voisinage dans le département de l'Isère, précise « que les travaux de bricolage et de jardinage, utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage, sont autorisés aux horaires suivants » (extrait de l'art. 9) :

- Les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

De plus, « Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit, de jour comme de nuit » (extrait article 1).

Brûlage déchets végétaux à l'air libre

Pour rappel, l'arrêté préfectoral de l'Isère n°2013-322-0020, en date du 18 novembre 2013, règlementant le brûlage des déchets végétaux pour les particuliers, précise ce qui suit: « Le brûlage des déchets végétaux à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur est interdit en tout temps sur l'ensemble du département de l'Isère, en application des dispositions du code de l'environnement et du règlement sanitaire départemental » (extrait article 2.2)

Ambroisie

Dans le département de l'Isère, l'arrêté préfectoral n°2000-1572, prescrivant la destruction obligatoire de l'ambroisie, précise: "...les propriétaires, locataires, ayant-droit ou occupants à quelque titre que ce soit, ...et les responsables des chantiers de travaux, sont tenus de prévenir la pousse des plants d'ambroisie, de nettoyer et entretenir tous les espaces où pousse l'ambroisie. En cas de défaillance des intéressés, les Maires sont habilités à faire procéder, aux frais de ceux-ci, à la destruction des plants d'ambroisie." L'arrêté préfectoral est consultable sur le site: www.ambroisie.info

Projet de salle communale



Avancée du projet

Suite au choix de l'équipe d'architectes représentée par le cabinet Play-Time, le projet est passé dans sa phase opérationnelle. Après l'esquisse et l'Avant-Projet Sommaire nous entrons maintenant dans la phase d'Avant-Projet Définitif qui permettra :

- de déterminer les surfaces, d'arrêter les plans
- d'établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux et de permettre à la commune d'arrêter le programme.

Le bâtiment se composera de 3 parties :

- un espace d'accueil avec un vaste hall, un bar en lien direct avec un parvis et un préau.
- un ensemble de locaux techniques (espace traiteur, cuisine, vestiaires, sanitaires, lieux de stockage)
- une grande salle polyvalente aménageable en salle de spectacle, avec un espace scénique fixe, ou utilisable en configuration repas-festif ouverte sur une terrasse.

Le nouvel équipement sera implanté en partie nord du terrain. Les espaces de stationnement seront aménagés sur la partie sud en contrebas de l'équipement, limitant les nuisances pour les riverains.

Une nouvelle voie sera aménagée depuis la route départementale. Elle assurera la desserte de la future salle, des « Terrasses de Caucilla » et du chemin du Riollet. La mutualisation de cette nouvelle voie permettra de limiter et sécuriser les débouchés sur la Route Départementale 36.



Déclaration de projet / PLU

Parallèlement, une déclaration de projet a été initiée afin de mettre en compatibilité le PLU. Dans ce cadre, une enquête publique s'est déroulée du 26 avril 2017 au 30 mai 2017 pendant laquelle les chuzellois ont pu formuler leurs remarques. Le commissaire enquêteur a maintenant un mois pour remettre son rapport avec avis motivé. Le conseil municipal devra alors délibérer pour valider cette déclaration de projet.

Le permis de construire pourra ensuite être déposé, permettant la poursuite du projet.

Planning prévisionnel :

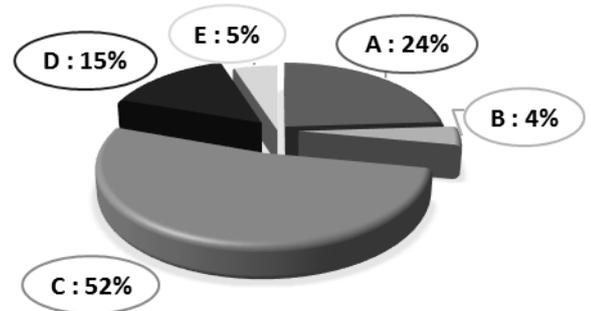
- Septembre 2017 – Etudes de projet
- Décembre 2017 – Dossier de Consultation des Entreprises
- Avril 2018/ Juin 2019 - Construction du bâtiment

Budget 2017

Fonctionnement : 1 576 820 € - Investissement : 1 995 209.76 €

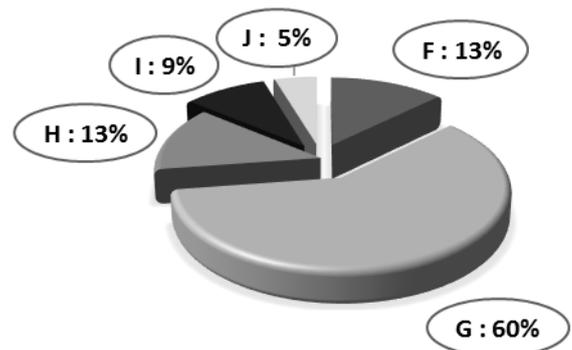
Répartition prévisionnelle des dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre)

A	Charges à caractère général	298 870.00 €
B	Charges financières	50 000.00 €
C	Charges de personnel	654 500.00 €
D	Charges de gestion courante	181 400.00 €
E	Autres	62 050.00 €

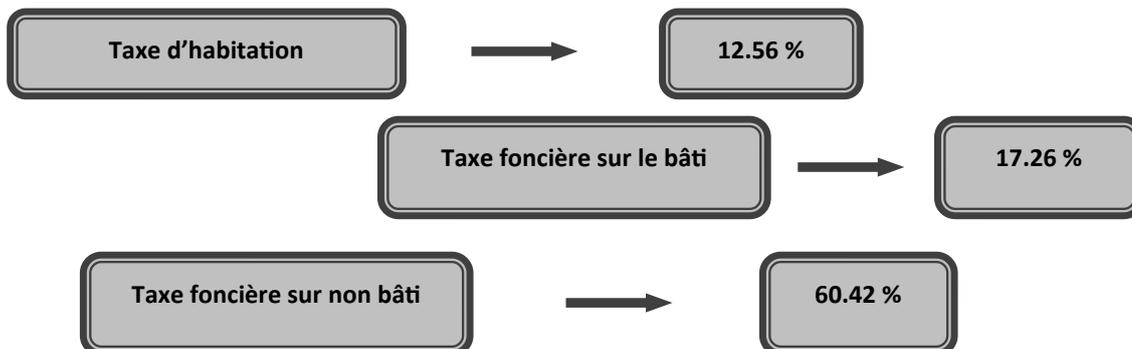


Répartition prévisionnelle des recettes de fonctionnement

F	Excédent antérieur reporté	200 000.00 €
G	Impôts et taxes	936 800.00 €
H	Dotations et participations	208 500.00 €
I	Produits de services	145 210.00 €
J	Autres produits gestion courante	73 310.00 €



Taux des impôts directs inchangés



PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2017

Travaux d'amélioration
250 000 €

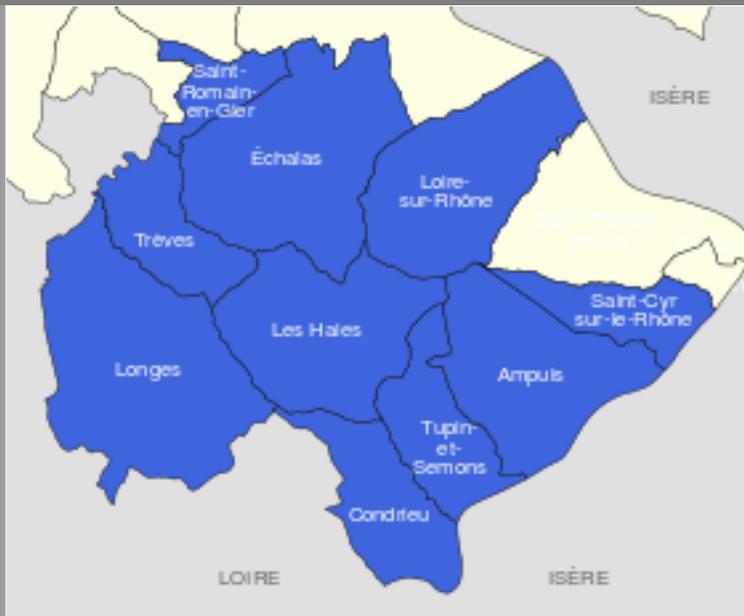
- Sécurisation RD123a (phase 1)
- Aménagement Place de l'Eglise

Salle communale
1 253 000 €

- Terrain
- Provision
- Maitrise d'œuvre

Eclairage public
91 400 €

- Rénovation (LED)
- Mise aux normes
- Renforcement



ViennAgglo et la Communauté de Communes de la Région de Condrieu s'engagent vers une fusion

Des réflexions ont débuté entre les élus de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC) depuis 2015. Pour faire suite aux délibérations adoptées par les 11 communes de la CCRC et par le conseil communautaire de ViennAgglo, les préfets de l'Isère et du Rhône ont pris le 24 avril 2017, un arrêté inter-préfectoral portant projet de périmètre du nouvel ensemble issu de la fusion des 2 structures intercommunales.

La démarche commune de fusion a pour objectif d'atteindre une taille suffisante pour peser face aux agglomérations qui nous entourent comme celle de Lyon, Saint Etienne ou Valence. Compte-tenu de la recomposition du paysage intercommunal, il s'avère indispensable de se regrouper sous peine d'être absorbés.

Le regroupement des 2 intercommunalités situées dans la même aire urbaine, la même zone d'emploi et le même bassin de vie, est cohérent et a du sens en terme de transports, de développement économique, d'environnement. Elles exercent des compétences similaires. De plus des collaborations existent déjà dans de nombreux domaines comme la gestion des déchets, l'assainissement, le tourisme, la petite enfance, la téléalarme, l'aménagement du territoire avec le SCOT des Rives du Rhône.

Le 7 juin dernier, le conseil communautaire de ViennAgglo a validé deux délibérations relatives au périmètre comme décrit dans l'arrêté inter-préfectoral pris le 24 avril 2017 par les préfets de l'Isère et du Rhône et aux statuts du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Au 1^{er} janvier 2018, le regroupement de ViennAgglo et de la CCRC formera une nouvelle communauté d'agglomération regroupant 30 communes (18 pour ViennAgglo, 11 pour la CCRC auxquelles s'ajoutera la commune de Meyssiez), soit près de 90 000 habitants.

Pour mener à bien ce projet des réunions régulières entre élus d'une part et les services des 2 EPCI d'autre part sont programmées jusqu'à fin décembre. La fusion devrait être effective au 1^{er} janvier 2018.

Les conseils municipaux des 29 communes ont maintenant 3 mois pour se prononcer sur le projet de périmètre ainsi que sur les statuts qui fixent les compétences (obligatoires, optionnelles et facultatives) du nouvel ensemble.

En ce qui concerne la commune de Chuzelles, les 2 délibérations seront présentées au conseil municipal du 06 juillet 2017.

Horaires

Piscine intercommunale de Vilette de Vienne:

VACANCES SCOLAIRES

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 12H00 – 18H45
 Mercredi : 12H00 – 18H15
 Samedi : 14H00 – 17H00
 Dimanche : 10H00 – 12H45

A noter : le port du bonnet de bain est obligatoire

Mini-Golf

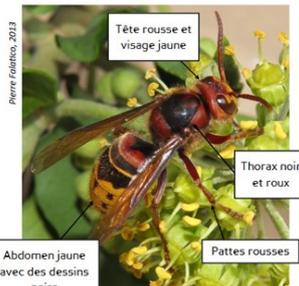
Du Lundi au Samedi 10 h 00 à 19 h 00
 Dimanche 10 h 30 à 18 h 00

Déchetterie intercommunale de Vilette de Vienne:

Du Lundi au Samedi 8h - 12h30 et 13h30 - 18h

Nouveau : Recyclage des capsules Nespresso

FRELON EUROPEEN VESPA CRABRO



Taille: ouvrière: 25 à 35 mm
 reine: 40 mm maxi

FRELON ASIATIQUE VESPA VELUTINA



Taille: ouvrière: 23 à 30 mm
 reine: 35 mm maxi

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire français. Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

Bilan 2016 : Un nombre de nids découverts en forte hausse

En 2015 et 2016, le climat lui a été très favorable, ce qui lui a permis de coloniser de nouvelles zones géographiques et de se développer sur sa zone de présence connue

Le dispositif de surveillance régionale

Un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDS¹ et FREDONⁱⁱ) a été mis en place et décliné au niveau départemental.

Aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte consiste principalement à repérer et détruire les nids. Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations.

A ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDS 38 : 09 74 50 85 85 / info@gds38.asso.fr

FREDON : 04 74 86 40 68 / fdgdon38@orange.fr

Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas !

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 ÉTAPES OBLIGATOIRES

- ➔ **ÉTAPE 1 L'enseignement de défense** (classes de 3^{ème} et 1^{ère}).
- ➔ **ÉTAPE 2 Le recensement** à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes (www.mon.service-public.fr).
- ➔ **ÉTAPE 3 La JDC (journée de défense et citoyenneté)**, avant 18 ans.

➔ **Ce parcours est obligatoire** pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, CAP, BEP, etc.).

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

www.defense.gouv.fr/jdc

Chorale « La clé des chants »

Depuis la rentrée de septembre 2016, la Chorale **LA CLE DES CHANTS** comme prévu a participé aux 4 spectacles «SUITE FUGAIN» et a poursuivi son activité par les deux concerts à l'église de Chuzelles en février et avril toujours avec beaucoup de succès. Avant les vacances d'été 2017 encore une ronde de concerts pour la Chorale....

- **le 8 mai** Commémoration de l'armistice avec l'harmonie de Seyssuel Chuzelles et la participation des enfants de l'école primaire. Merci à la municipalité de lui donner ce caractère solennel et d'associer les plus jeunes.

- Vendredi **9 juin**, concert à St Pierre de Boeuf avec la chorale que vous avez pu apprécier l'an dernier à Chuzelles.

- Dimanche **25 juin** : encore un spectacle « SUITE FUGAIN » à la Fête de la Musique de Ternay (lequel sera redonné en automne à la Salle DUFEU du Péage de Roussillon)

Jeu**di 29 Juin** aux Poletières mâchon de fin de saison et rétrospective des 12 derniers mois en vidéos



Beaucoup de projets sont en gestation pour l'année 2018, car notre Chorale fêtera ses 40 ans....

- Vendredi **23 Mars 2018** un grand **Concert du 40-ème Anniversaire** avec une rétrospective des meilleurs chants de la chorale depuis sa création. Un DVD sera diffusé avec enregistrements des 10 dernières années et les chants du concert

- Mardi **8 mai** : **Cérémonie** au monument aux morts avec les enfants des écoles et l'harmonie de Seyssuel-Chuzelles)

- Samedi **13 octobre** « **Soirée Cabaret** » entre choristes au Mille Club (animation, sketches, chants, danses, etc. assurés par les choristes) autour d'un buffet et ambiance déco

- Dimanche **11 novembre** : **Cérémonie « spéciale 100 ans »**

Dimanche **25 novembre** : **Repas de fin d'année « Spéciale 40 ans »** L'animation sera assurée par les meilleures animations issues du spectacle du Cabaret.

Quel bonheur de chanter tous ensemble ! Venez nous rejoindre !

Bonnes vacances à tous en attendant la rentrée du **jeudi 14 septembre 2017 à 20h** à la salle des Poletières.

Site de la Chorale : <http://www.lacledeschantschuzelles.com/> et Suite Fugain <http://www.suite-fugain.com/>

Association Familiale Rurale

Lors de ce premier semestre 2017 notre association a vécu de bons moments de convivialité.

Après notre assemblée générale début Janvier nous avons invité la population à une soirée code de la route, en Mars, organisée en partenariat avec l'école de conduite Yanic, puis fin Avril plus de 80 personnes se sont retrouvées au Mille-Club pour une marche nocturne suivie de la traditionnelle soupe à l'oignon. Plusieurs innovations cette année avec une étape rafraichissante en forêt au cours de la marche et ensuite, lors du repas, la possibilité de choisir un plat de remplacement pour les personnes qui n'étaient pas attirées par la soupe.

Le 11 Juin nous avons proposé notre traditionnel rallye champêtre sur la commune de Serpaize suivi d'un barbecue à midi dans le même esprit que l'an dernier.

Et bien sûr l'AFR a poursuivi l'activité accompagnement scolaire le Mercredi après-midi pour les 9 jeunes intéressés par notre proposition et bien entourés par une équipe de bénévoles dynamiques.

Un grand merci à toutes les personnes qui nous soutiennent lors de ces différentes manifestations.

Si vous souhaitez nous retrouver nous vous invitons à notre prochaine soirée code de la route du Vendredi 13 Octobre toujours organisée en partenariat avec l'école de conduite Yanic, ainsi qu'au stand Téléthon que nous tiendrons avec d'autres associations chuzelloises lors du marché de Noël le Samedi 2 Décembre.

En attendant nous vous souhaitons de passer de très bonnes vacances et espérons vous voir nombreux lors de nos prochaines manifestations.

Chuzelles Histoire et Patrimoine

"Une exposition a eu lieu au « 1000 clubs » pour les commémorations du huit mai 1945 et la fin de la deuxième guerre mondiale. Ont été présentés divers exemples d'actions et de dévouement des femmes dans cette période difficile. L'exposition, couplée à la commémoration devant le Monument aux Morts, à laquelle étaient associées l'harmonie et la chorale a été un franc succès même si la fréquentation l'après-midi a été moindre.

Le 28 mai 2017 a eu lieu à la chapelle de Saint-Maxime une exposition sur la toponymie et cartes. On apprenait ainsi que l'origine du toponyme "les Pins", un hameau mitoyen entre Chuzelles et la commune voisine de Communay était sans doute liée au Baron des Adrets. En effet la forêt de Cornavent, de l'autre côté de la route Nationale 7, à proximité du sanctuaire de Limon avait vu la signature d'une trêve lors des guerres de religion vers 1562.

Or les huguenots n'avaient pas le droit d'être enterrés dans un cimetière catholique. Ils étaient donc enterrés en plein champ et souvent pour marquer l'emplacement de la sépulture étaient plantés des pins et des cyprès. Ainsi pour l'historien Pierre Michel, on retrouve également des "Pinay" dans la Loire, "Pinols" dans la Haute Loire, des "Pineaux" en Vendée et des "Pinet" en Isère. Quant à Leveau il s'agirait d'une déformation du Val de la rivière la Sévenne.

Le pèlerinage du lundi de Pentecôte a encore eu lieu cette année avec une messe le 5 juin à 10 heures. Rappelons que ce pèlerinage qui vient du Moyen Âge voyait accorder 100 ans d'indulgences (remise de peine ou raccourcissement du purgatoire) à qui visiterait la chapelle de Saint-Maxime le jour du Saint (14 avril ?) Le lundi de Pâques et le lundi de Pentecôte.

Les deux nouvelles présentations à la chapelle de Saint-Maxime auront lieu pour les journées du patrimoine, de 14h à 18h,

- **le samedi 17 juin** sur le thème du tissage « de la laine au fil » avec un atelier et des démonstrations.

- **le 16 septembre** pour la journée automnale européenne du patrimoine.

L'association remercie la Municipalité, ses membres et toutes les personnes qui lui apportent aide et soutien dans ses différentes actions.

*Jean-Yves Bourguignon,
président de Chuzelles Histoire et Patrimoine."*



Classes en 7



Classes en 7

Pour le retour des Classes à Chuzelles après plusieurs années d'interruption, la matinée « Saucisses au vin blanc » du dimanche 21 mai s'est bien passée dans une ambiance conviviale et festive.

Contrairement à la tradition, il n'y aura pas de fête de la St Jean des classes en 7 en juin, à la fois pour un problème de calendrier, et parce que nous ne sommes pas assez nombreux pour organiser une grande manifestation publique.

Nous nous retrouverons en septembre pour un repas des conscrits.

Vous pouvez toujours rejoindre l'association, contactez nous:

- Par mail : classesen7chuzelles@gmail.com
- Par tel : Sylvie 07.71.15.63.06
- Ou sur notre page facebook

Association des Artisans et Commerçants



TOURNOIS PETANQUE



SAMEDI 17 JUIN 2017 - Stade de Chuzelles

En doublette, Inscription sur place 10 euros à partir de 13 heures



Barbecue et buvette MIDI et SOIR



Possibilité repas complet :

Merguez/saucisse/grillade/hot-dog + frites + fromage + tarte pommes



Sou des écoles

C'est bientôt l'été!

Afin de terminer l'année scolaire en beauté, Le Sou des écoles vous invite à sa traditionnelle **kermesse le vendredi 30 Juin 2017** à partir de 17h00 dans la cour de l'école.

Toboggans, manège, poneys, pêche à la ligne, jeux d'adresse...vos enfants seront ravis!

Un repas sera servi à partir de 20h: 11€ pour les adultes (paella-fromage-dessert) et 5€ pour les enfants (saucisse-frites-boisson-crème dessert). Pour participer à ce moment convivial, merci de réserver vos menus avant le mercredi 21 Juin!

Aussi nous avons besoin de parents bénévoles pour l'installation (à partir de 13h30) et la tenue des stands (à partir de 17h) donc si vous êtes disponibles, n'hésitez pas à vous manifester devant la cour de l'école élémentaire ou auprès de nos membres!

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre par mail: soucoles.chuzelles@free.fr

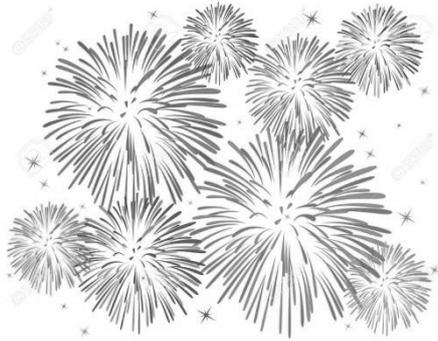
A très bientôt!

L'EQUIPE DU SOU



Football Club de la Sevenne

FESTIVITES DU 13 JUILLET au stade de CHUZELLES



- ★ **20h00 repas paëlla (14€)**
- ★ **22h30 feux d'artifice suivi d'un bal champêtre**

réservation des repas

en mairie de Chuzelles, auprès des commerçants ou auprès de Philippe MOREL au 06 03 07 61 39



Centre des Mille Loisirs

C'EST L'ÉTÉ !

IL EST TEMPS

• DE SORTIR
• DE VIVRE DE BELLES ET
GRANDES
EXPÉRIENCES !

**LE CENTRE 1000 LOISIRS
PROPOSE À VOS ENFANTS DE
3 À 14 ANS,
DE VIVRE DES MOMENTS
D'EXCEPTION.**

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 22 JUIN 2017

NOUVEAU !
Inscriptions en ligne.
Rendez-vous sur
<http://centremilleloisirs.fr>

Mini-camp à la Plaine tonique (01)
du 10 au 13 juillet

Accrobranche

Cirque

Salva terra
Voyage au Moyen-Âge

Baignade
Meyrieux-les-
étangs

Parc zoologique

Miripili
l'île aux pirates
Musée de l'aviation

Centre de loisirs du 10 juillet au 4 août et du 28 août au 1^{er} septembre 2017
CML - 242 rue des Allobroges 38200 Luzinay - 04 74 57 41 74
<http://centremilleloisirs.fr> milleloisirs@orange.fr



Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, M. PELAGOR-DUMOUT, H. JANIN, D. MEZY, H. FANJAT (Arrivé à 19h10), A. GRANADOS, A. GRES, G. GONIN, I. MAURIN, F. VALOT (Arrivé à 19h10), A. GODET, J. SOULIER, M. DELORME, P. ALLARD.

EXCUSÉ(S) : M. PESENTI (a donné pouvoir à M. PELAGOR-DUMOUT), MT. ODRAT (a donné pouvoir à M. MOREL), D. BUTHION (a donné pouvoir à M. DELORME), N. HYVERNAT (a donné pouvoir à J. SOULIER).

SECRETAIRE : P. ALLARD

D22 : ECHEANCE DU BAIL PRECAIRE ET CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU LOCAL PROFESSION PARAMEDICALE

Il est proposé d'établir une convention d'occupation précaire avec la locataire qui lui confère le droit d'occupation du local, moyennant le versement d'un loyer mais dont la date d'échéance ne peut être précisée à l'avance. Cette convention précaire prendra fin dès l'achèvement et la conformité des travaux de construction du futur cabinet estimés à environ 12 mois. Le loyer mensuel s'élèvera à 730 €.

Avis favorable à l'unanimité

D23 : ADHESION AU SERVICE DE CARTOGRAPHIE EN LIGNE, SEDI

Une convention pour une durée de six ans renouvelable entre le SEDI et la collectivité formalise le service et en particulier les droits et obligations de chaque signataire

Avis favorable à l'unanimité

D24 : AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ADMR (ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL)

Cette association intercommunale s'engage à apporter un service à domicile fiable et de qualité permettant le maintien à domicile des personnes bénéficiaires

Un avenant à la convention du 28 mai 2004 est proposé pour modifier la base de calcul de la subvention municipale établie précédemment sur la population et de l'établir à présent en fonction du nombre d'heures annuelles d'intervention.

Avis favorable à l'unanimité

D25 : CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE ENTRE ENEDIS ET LA COMMUNE

Dans le cadre de l'alimentation électrique d'une construction en centre village, ENEDIS sollicite une convention de servitude de passage sur une parcelle propriété de la commune, pour la mise en place d'une canalisation souterraine d'une longueur totale d'environ 14 m sur une bande de 1m de large.

Avis favorable à l'unanimité

D26 : TARIF DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Pour la prochaine rentrée scolaire, la commission Affaires Scolaires et Périscolaires propose de maintenir pour la deuxième année consécutive le prix du repas à 4.07 € et à 8 € le repas de substitution (en cas de non inscription de l'enfant dans les délais impartis), et de mettre un tarif différencié de 8€ pour les enfants n'étant pas domiciliés sur la commune

Avis favorable par 17 voix POUR et 1 abstention (H. FANJAT),

D27 : TARIF DE LA GARDERIE

Pour la prochaine rentrée scolaire, la commission Affaires Scolaires et Périscolaires, propose d'une part de maintenir pour la 6ème année consécutive les tarifs en vigueur et d'autre part de mettre en place un tarif différencié pour les enfants n'étant pas domiciliés sur la commune à savoir :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 07h30 à 08h20 : 2.50 €
 - lundi, mardi, jeudi après-midi 16h30 à 17h30 : 2.50 € et de 17h30 à 18h30 : 2.50 €
 - mercredi matin de 07h30 à 08h45 et de 11h45 à 12h30 : 2.50 €
 - vendredi après-midi 15h30-17h30: 2.50 € et 17h30 - 18h: 1.50 €
- le prix du dépassement d'horaires reste fixé à 5 €.

Avis favorable à l'unanimité

D28 : TARIF DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (OU TAP)

Chaque année, une réflexion est faite sur l'évolution du tarif des TAP.

Au regard d'une forte augmentation de la fréquentation des TAP, il y a lieu d'engager du personnel supplémentaire pour assurer les différentes activités.

Ces activités ayant lieu 3 jours par semaine à raison d'une heure par jour, il est très difficile de recruter des personnes intéressées et disponibles. Afin d'assurer dans les meilleures conditions un service de qualité, la commune se voit dans l'obligation de solliciter deux animateurs supplémentaires du centre Mille Loisirs.

La commission Affaires Scolaires propose d'appliquer une augmentation pour compenser l'emploi de deux animateurs supplémentaires (revalorisation du tarif des TAP à 16.50 € par période)

Avis favorable à l'unanimité

Le projet de délibération relatif à la démission du 3ème adjoint et à l'élection d'un nouvel adjoint est ajourné.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision du Maire n° 2017/03 : Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant la Cour Administrative d'Appel de Grenoble à l'encontre de Monsieur Romain PISANU

Maître Véronique GIRAUDON, avocate au barreau de Lyon a été désignée pour représenter la commune dans cette instance.

Décision du Maire n° 2017/04 : Règlement des frais et honoraires d'avocat dans l'instance intentée devant la Cour Administrative d'Appel de Grenoble à l'encontre de Monsieur Romain PISANU

INFORMATIONS :

Projet de création de Zones Bleues en Centre-Village

15 élus sont favorables à cette création de zone bleue et 3 élus (H.FANJAT, J. SOULIER, N. HYVERNAT) émettent un avis défavorable.

Mise en place de la vidéo protection

17 élus émettent un accord de principe pour lancer une consultation et 1 élue s'abstient (I. MAURIN).

Fusion de ViennAgglo et de la Communauté de communes de la région de Condrieu

Extrait de compte-rendu du conseil municipal du 12.04.17

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 18

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, M. PELAGOR-DUMOUT, H. JANIN, D. MEZY, A. GRANADOS, A. GRES, I. MAURIN, F. VALOT, A. GODET, J. SOULIER, M. DELORME, P. ALLARD, N. HYVERNAT

EXCUSE(S) : M. PESENTI (a donné pouvoir à M. PELAGOR-DUMOUT), MT. ODRAT (a donné pouvoir à M. MOREL), D. BUTHION (a donné pouvoir à F. VALOT).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : H. FANJAT **ABSENT(S)** : G. GONIN

SECRETAIRE : I. MAURIN

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Martine PESENTI adressé à l'ensemble du conseil municipal par lequel elle explique que son état de santé l'empêche d'assister aux séances du conseil mais indique qu'elle souhaite être tenue informée des affaires communales.

Le procès-verbal du 15 Février 2017 est adopté à l'unanimité.

D19 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2017

Madame le Maire rappelle le débat d'orientation budgétaire sur ce point et propose de reconduire les taux d'imposition de l'année 2016, à savoir :

Taxes	Taux 2016	Taux 2017
Taxe habitation TH	12.56 %	12.56 %
Taxe foncière sur le bâti TFB	17.26 %	17.26 %
Taxe foncière sur le non bâti	60.42 %	60.42 %

Avis favorable à l'unanimité

D20: CONVENTION D'ANIMATION LUDIQUE CARAVAN'JEUX 2017

L'association MJC de Vienne s'engage à organiser une fête du jeu pour la commune de CHUZELLES, animation libre et gratuite pour les habitants et les collectivités de ViennAgglo et hors ViennAgglo. Cette année, la tournée aura lieu du mardi 06 juin au vendredi 09 juin 2017. L'association MJC Vienne s'engage à proposer l'animation de Caravan'Jeux de 14h00 à 19h30

Avis favorable à l'unanimité

D21: CONVENTION D'ASSISTANCE À PROJETS D'URBANISME

commune étant adhérente au Syndicat des Energies du Département de l'Isère, celui-ci peut assister la commune lors d'étude prospective d'urbanisation sur la commune ou de façon ponctuelle. Cette convention entre le SEDI et la commune, formalisant le service, est conclue pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction. Le service Assistance à Projets d'Urbanisme (A.P.U) est gratuit faisant partie des différents services offerts par le SEDI à ses adhérents.

Avis favorable à l'unanimité

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision du Maire n° 2017/01 : Aménagements sécuritaires RD123A - Missions Etudes Préliminaires (EP) et Etudes d'Avant-Projet (AVP)

Dans le cadre des aménagements sécuritaires envisagés sur la rue de Vienne (RD123A), le bureau d'études Sed-ic et M. Viollet, architecte paysagiste, avaient été missionnés pour réaliser les études préliminaires et les études d'avant-projet pour le traitement et la sécurisation des carrefours de cette voie. (Décision du Maire n° 2016/03 du 11 mars 2016). Les études préliminaires et les études d'avant-projet ont été étendues au traitement des sections courantes. Montant de la mission : 3 800 € HT (4 560 € TTC).

Décision du Maire n° 2017/02 : Urbanisme - Frais et honoraires de conseil juridique

Dans le cadre de la construction de la salle d'animation culturelle, festive et sportive et de la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU qui en découle, la commune a souhaité s'attacher les conseils juridiques de Maître Véronique GIRAUDON. Les frais et honoraires s'élèvent à 180 € HT par heure.

Extrait de compte-rendu du conseil municipal du 15.02.17

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

PRESENTS: Mme MOREL Marielle, Maire, M. PELAGOR-DUMOUT, H. JANIN, D. MEZY, P. ALLARD, A. GRANADOS, D. BUTHION, M. DELORME, G. GONIN, I. MAURIN, F. VALOT, A. GODET, N. HYVERNAT.

EXCUSÉ(S) : MT. ODRAT (a donné pouvoir à Marielle MOREL), A. GRES (a donné pouvoir à H. JANIN jusqu'à son arrivée), M. PESENTI (a donné pouvoir à P. ALLARD), J. SOULIER (a donné pouvoir à N. HYVERNAT)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : H. FANJAT

SECRETAIRE : M. PELAGOR-DUMOUT

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 Janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

Les comptes-rendus de conseils municipaux sont disponibles en version intégrale sur le site de la mairie, ou sur demande au secrétariat

D03 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET COMMUNAL

Les résultats du compte administratif sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

section de fonctionnement

. dépenses : 1 156 157.10 € - recettes : 1 434 803.12 €

section d'investissement :

. dépenses : 422 941.72 € - recettes : 682 296.16 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Fonctionnement	120 000.00 €	278 646.02 €	398 646.02 €
Investissement	986 459.30 €	259 354.44 €	1 245 813.74 €

Madame le Maire ne prendra pas part au vote du compte administratif.

Municipalité

Suite:

D04 : COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET COMMUNAL

Les écritures du compte de gestion de la Trésorerie sont conformes aux écritures administratives de la commune, elles sont les suivantes :

section de fonctionnement

. dépenses : 1 156 157.10 € - . recettes : 1 434 803.12 €

section d'investissement

. dépenses : 422 941.72 € - . recettes : 682 296.16 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Fonctionnement	120 000.00 €	278 646.02 €	398 646.02 €
Investissement	986 459.30 €	259 354.44 €	1 245 813.74 €

Après avoir délibéré, par 15 voix pour et 2 abstentions (N. HYVERNAT, J. SOULIER), le compte de gestion 2016 est adopté.

D05 : BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Après avoir examiné le compte administratif, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de : 278 646.02 €

un excédent d'investissement de : 259 354.44 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice :

précédé du signe +(excédent) ou – (déficit) : +278 646.02 €

B Résultat antérieur reporté : lig 002 cpte admin,

précédé du sig+(excédent) ou –(déficit): +120 000.00 €

C Résultat à affecter := A+B (hors RAR) : +398 646.02 €

(Si C négatif, report déficit, ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement :

D 001 (Besoin de financement) : 0,00 €

R 001 (Excédent de financement) : +1 245 813.74 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement : 1 180 796.57€

F Besoin de financement F = D + E(1) :

AFFECTATION = C = G + H : 398 646.02 €

1) G=Affectation en réserves R1068 en investissement: 198 646.02 €
au minimum, couverture de besoin de financement F

2) H = report en fonctionnement R 002(2) : 200 000,00 €

DEFICIT REPORTE D 002(4) : 0,00 €

(1)Origine : autofinancement :

(2)pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section

(4)En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Après avoir délibéré, par 15 voix pour et 2 abstentions (N. HYVERNAT, J. SOULIER), l'affectation de résultat 2016 est adoptée.

D06 : BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2017

Suite à la commission « finances » du 23 janvier 2017 et au point fait lors de la réunion du 25 janvier 2017, les différentes prévisions pour l'année 2017 sont les suivantes :

section de fonctionnement : dépenses : 1 576 820.00 €

. recettes : 1 576 820.00 €

section d'investissement : . dépenses : 1 995 209.76 €

. recettes : 1 995 209.76 €

Après avoir délibéré, par 15 voix pour et 2 abstentions (N. HYVERNAT, J. SOULIER), le budget primitif 2017 est adopté.

D07 : ADMISSION EN NON VALEUR

M. le trésorier municipal de Vienne Agglomération a transmis une liste de créances irrécouvrables à admettre en non-valeur.

Ces créances correspondent à des titres de recettes des exercices 2014, 2015 et 2016.. Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non-valeur. Le motif de la présentation en admission en non-valeur résulte d'un reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite de 5 €. L'état de ces valeurs se constitue ainsi :

2014 : 2 € ; 2015 : 0.01 € ; 2016 : 4.07 € + 3.00 € + 4.07 €

Soit un total de 13.15 €

Avis favorable à l'unanimité

D08 : RENOVATION ARMOIRES DE COMMANDE ECLAIRAGE PUBLIC TRANCHE 1

Le diagnostic technique et financier de l'éclairage public réalisé par le SEDI sur le territoire communal fin 2015 a permis d'élaborer une programmation pluriannuelle d'investissement dans une démarche de conformité à la réglementation et d'optimisation de la consommation énergétique. Afin de pouvoir réaliser les travaux programmés, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage devra être conclue entre le SEDI et la commune.

La première tranche du programme de rénovation consiste à la dépose 33 luminaires vétustes et pose 33 luminaires Leds

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- prix de revient prévisionnel TTC de l'opération : 29 920 €
- montant total des financements externes : 7 551 €
- participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI : 998 €
- contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération : 21 371 €

Avis favorable à l'unanimité

D09 : FONDS DE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ENERGETIQUE TEPCV DE VIENNAGGLO : RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIQUE

ViennAgglo a été retenue en 2015 parmi les territoires éligibles au fonds de financement de la transition énergétique TEPCV pour plusieurs actions dont la rénovation énergétique de l'éclairage public des communes (250 000 €).

Pour être éligibles au Fonds, les travaux doivent permettre une économie minimum de 50 % de consommation des points lumineux rénovés, et la commune doit s'engager, à horizon 2025, à produire localement la quantité résiduelle des besoins électriques des points lumineux rénovés.

ViennAgglo prend en charge 50% de la dépense restante de la commune après déduction de la subvention du SEDI.

Pour la commune de Chuzelles, le montant total des travaux restant à sa charge s'élève à : 8 221 € soit :

montant investissement total HT : 23 488 € - subvention SEDI : 7 046 € = 16 442 € : 2 = 8 221 €.

Ce montant prévisionnel sera actualisé au vu du plan de financement définitif du SEDI.

Sous condition de versement des montants inscrits dans la convention TEPCV entre le Ministère du Développement Durable et ViennAgglo, l'appui financier aux communes sera versé par ViennAgglo, en 3 versements et selon les modalités prévues.

Avis favorable à l'unanimité

D10 : ECLAIRAGE PUBLIC – TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE AU SEDI

Pour les travaux neufs d'investissement et pour la maintenance, le transfert de compétence au SEDI permettrait :

- au niveau financier, d'une part de bénéficier d'aides financières
- au niveau administratif, d'éviter d'organiser une procédure de marché public en interne (technicité importante) et de monter des dossiers de demandes de subvention,
- au niveau technique, d'avoir un conseil et une expertise sur les solutions techniques ou sur les possibilités d'amélioration à des fins d'économies.

Concernant la maintenance deux niveaux sont proposés, après examen des différents services et prestations associés, il est proposé de choisir le niveau « Maxilum » avec un montant de participation communale estimé à 3941 € par an.

Le transfert de compétence fait l'objet d'une convention de mise à disposition du patrimoine ainsi qu'un état des lieux des biens transférés.

Avis favorable à l'unanimité

D11 : TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE) – MODIFICATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR

Par délibération du 30 septembre 2015, le coefficient multiplicateur de la TCCFE a été fixé à 4.

Afin de soutenir le financement des travaux d'investissements prévus en matière d'éclairage public, il est proposé au conseil municipal de revoir à la hausse le coefficient multiplicateur.

Le conseil municipal par 14 voix pour et 3 contre (A. GODET, N. HYVERNAT, J. SOULIER) décide d'appliquer le coefficient 6 qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

D12 : GROUPEMENT DE COMMANDES : MARCHÉ DE FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET ASSIMILÉS

Dans le cadre du schéma de mutualisation des services, ViennAgglo organisera la consultation des entreprises. Chaque membre du groupement s'engage à signer les marchés à hauteur de ses besoins propres.

Avis favorable à l'unanimité

D13 : REGULARISATION FONCIERE CHEMIN DES RIVOIRES

Lors d'une vente de terrain pour une construction agricole, il a été constaté que l'état des lieux actuels d'une partie du chemin des Rivoires ne correspondait pas avec le cadastre (dérive de l'ancien chemin au fur et à mesure du travail des terres agricoles). Après discussion entre les différentes parties, un projet d'échange et de régularisation des emprises a été conclu.

Avis favorable à l'unanimité

D14 : REGULARISATION DES EMPRISES AVEC LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : CESSION DE TERRAIN LIEUDIT SAINT MAXIME.

Lors d'une vente de propriété sur la commune au lieu-dit St Maxime en bordure de la voie communale n°3 dite route de St Maxime, il a été constaté que l'emprise de la voie ne correspondait pas avec le cadastre. Après discussion entre les différentes parties, un projet d'échange et de régularisation des emprises a été conclu.

Avis favorable à l'unanimité

D15 : DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION DE LA SALLE CULTURELLE, FESTIVE ET SPORTIVE

En vue de réaliser des travaux de construction de la salle culturelle, festive et sportive, il y a lieu de solliciter des subventions auprès de tous les organismes susceptibles de participer au financement de cette opération.

Avis favorable à l'unanimité

D16 : DEMANDES DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE CHEMINEMENT DOUX EN CENTRE VILLAGE (PLACE DE L'EGLISE)

Avis favorable à l'unanimité

D17 : DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES AMENAGEMENTS SUR LA RD 123A, LA RUE DE BOIRON :

Avis favorable à l'unanimité

D18 : ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SISLS

Suite à la démission d'Edith BONNARDEL de son poste de conseillère municipale le, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau délégué suppléant auprès du SISLS (Syndicat Sports et Loisirs de la Sévenne). Les membres présents acceptent à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Frédéric VALOT est désigné, à l'unanimité

INFORMATIONS :

• **Requête envers le règlement intérieur du conseil municipal :** le 10 septembre 2014, H. FANJAT a présenté une requête auprès du Tribunal Administratif de Grenoble envers le règlement intérieur du conseil municipal.

Le 14 décembre 2016, H. FANJAT a fait connaître au Tribunal Administratif son désistement. Le 31 janvier 2017, la commune de Chuzelles a reçu l'expédition du jugement en date du 26 janvier 2017 précisant qu'il a été pris acte du désistement de la requête de M. FANJAT.

Par conséquent, le règlement intérieur du conseil municipal continue de s'appliquer.

• **Recours envers le Plan Local d'Urbanisme en Cour d'Appel,** ce dernier a été rejeté par décision du 31 décembre 2016. Le Plan Local d'Urbanisme continue donc de s'appliquer.

• **Voirie :** projet d'interdiction de la circulation des poids lourds sur la route du Verdier.

• **Repas des Aînés :** dimanche 19 mars à 12h00 au restaurant scolaire.

Les comptes-rendus de conseils municipaux sont disponibles en version intégrale sur le site de la mairie, ou sur demande au secrétariat

Jazz à Vienne
en collaboration avec la MJC de Vienne, présente :

2017

CARAVAN' JAZZ

ENTRÉE LIBRE

THE SWINGING DICE
(SWING & ROCK'N'ROLL)

+ Perf Street Art by Mututai

19H

+ Agathe Rythm
+ Ritmo et Mélodia

VENDREDI 07 JUILLET
LUZINAY - Place de la Mairie

Restauration * * * Buvette sur place

ViennAgglo | Vienne | isère | La Région | MJC

www.jazzavienne.com

LES JEUX DE LA SEVENNE

Chuzelles
Luzinay
St Just Chaleyssin
Serpaize
Valencin
Villette de Vienne

OLYMPIADES GRANDS JEUX
TIR A LA CORDE
PISCINE

VENEZ ENCOURAGER VOTRE EQUIPE!

1 équipe de 16 joueurs par village
de 8 ans à 99 ans

LE SOIR :
SOIRÉE DANSANTE ANIMÉE PAR GIF
REPAS 10€
ENTRÉE CHILI CON CARNE
DESSERT
A réserver auprès des communes

CONTACT :
cdf.luzinay@gmail.com
06.80.64.84.73

SAMEDI 08 JUILLET
LUZINAY - STADE DE FOOT

A PARTIR DE 14H **BUVETTE SNACK**



FEU D'ARTIFICE
Jeudi 13 juillet
22h30 au stade

(Repas à 20h organisé par le FCS sur réservation)

AÏSSA MAÏGA LUCIEN JEAN-BAPTISTE ZABOU BREITMAN VINCENT ELBAZ

IL A DÉJÀ TES YEUX

UN FILM DE LUCIEN JEAN-BAPTISTE

DELPHINE THÉODORE MARIE-PHILOMÈNE NGA BASS DHEM ET MARIUS BENCHENAFI

AVEC LA PARTICIPATION DE MAÏDA AYADI ET MICHEL IGONA SZ

Ciné-été, mercredi 2 août
à Villette de Vienne